

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire
de la commune de Plan-les-Ouates

18 août 2004

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la proposition de la commune de Plan-les-Ouates du 30 avril 2004;

Vu le préavis favorable de la Commission de nomenclature du 15 juin 2004;

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments
du 19 février 1975;

ARRÊTE :

1. de débaptiser la partie du chemin des Aux partant de la route de la Galaise et aboutissant au chemin du Champ-des-Filles;
2. de renommer cette partie en :

Chemin du Tourbillon code voie 62430

Le tourbillon rappelle qu'il peut notamment s'agir d'un système matériel animé d'un mouvement de rotation pouvant ainsi symboliser les mouvements des montres et des horloges.